

Ce guide vous sera utile pour :

- > Comprendre les notions liées au Point de Rencontre des Mobilité
- > Etablir une démarche de diagnostic afin d'identifier les besoins du PRM
- > Réaliser un PRM comme plateforme des mobilités pour votre territoire

UN BESOIN DE REINVENTER NOS MOBILITES

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 invite à modifier nos habitudes de déplacements au regard des enjeux climatiques. Les crises successives de ce début de décennie, sanitaire, géopolitique, énergétique et économique, accélèrent cette tendance.

Avec la prise de compétence AOM, les collectivités, dans le cadre d'une coopération inter-PETR et en partenariat avec le Département de la Meuse, ont lancé un réseau local de mobilité durable : **Roul'en Meuse**.

Il s'agit d'outils mis à disposition des habitants pour faciliter leurs trajets du quotidien en les mettant en relation. Les objectifs : **réaliser des économies, sortir de l'autosolisme** (c'est-à-dire le fait de se déplacer seul en voiture) **en permettant à tous de trouver des solutions adaptées à sa situation pour accéder à une activité ou un emploi par exemple.**

Le saviez-vous ? Pays Barrois

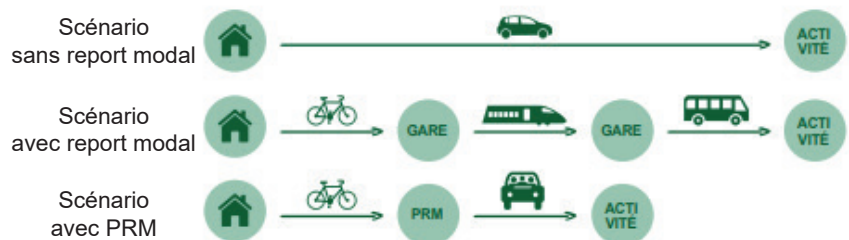
- 82,1% des déplacements domicile travail sont effectués en voiture
- 3,2% des déplacements domicile travail sont effectués en TC
- 85,4% des ménages disposent d'au moins une voiture
- La mobilité représente 14% des émissions de GES

Trois niveaux de réponse sont apportés :

- Information avec un guichet unique ;
- Accompagnement par les conseillers en mobilité ;
- Service avec du covoiturage, de l'auto-stop organisé, des points de rencontres, des solutions solidaires et plein d'autres choses à venir.

Dans l'ambition d'une politique de mobilité efficace, le développement de Points de Rencontre (PRM) des Mobilités semble être une composante essentielle au bon équilibre territorial.

Créer un Point de Rencontre des Mobilités sur sa commune **c'est offrir à ses habitants un lieu d'échanges et de services cohérent en matière de déplacements.** Il doit être envisagé comme un lieu central, à l'image d'un mini pôle d'échanges multimodal. Cet espace doit être **visible et identifiable** sur la commune. Il doit surtout être **accessible et bénéficier de stationnements adaptés à l'ensemble des modes de transport pour être pleinement opérationnel.**



En l'état, le point de rencontre des mobilités devrait être **envisagé dans l'ensemble des communes** pour offrir un service équitable à tous les habitants.



COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE ET MATERIALISER SON PRM COMMUNAL

Le choix des équipements attribués à chacun des PRM doit prendre en compte la situation de la commune concernée dans son environnement global et ses flux. Cela passe par un **rapide diagnostic**.

Si le mode routier est pour l'heure le premier à venir à l'esprit, **il ne faut pas oublier les autres solutions particulièrement les plus durables**. Les principaux axes de circulation, les possibilités de stationnement, mais aussi la proximité d'une offre de mobilité existante comme les points d'arrêt de transports en commun, une halte ferroviaire, sont autant d'éléments à prendre en compte pour quantifier les aménagements à réaliser pour chaque PRM. D'autres sujets restent certainement encore à prendre en considération.

Il est par exemple pertinent d'**identifier les centres d'activités** (commerces ou services) qui concentrent la fréquentation. Aussi, pour favoriser l'acceptabilité et l'utilisation de ce type de dispositifs, il faut **évaluer les potentiels conflits d'usage** entre les différents types de stationnements (court/ long), la sécurisation des pratiques et travailler sur la communication de l'existence de ces nouveaux lieux de mobilités.

Enfin, il est indispensable d'évaluer les besoins des usagers et les fonctions à offrir sur le PRM. Cela peut se coupler avec une réflexion plus large sur la piétonnisation d'une partie du village. **En y associant éventuellement les habitants**, on les invite à imaginer ensemble un nouvel avenir pour son territoire.

Attention, les obligations du code de la route s'imposent toujours à nous ! Par exemple :

- Un stationnement temporaire à un arrêt de bus est interdit ;
- La matérialisation du point doit respecter certains critères ;
- La largeur minimale d'une bande cyclable est de 1,5 m hors marquage.

Pour vous aider dans la mise en œuvre, Roulen Meuse vous propose une **ingénierie partagée** et vous fournira la **signalétique et la communication** nécessaires pour informer vos habitants. Si vous souhaitez ajouter d'autres services sur le PRM, nous vous accompagnerons à la recherche des financements. Cela pourra faire l'objet d'une démarche collective.

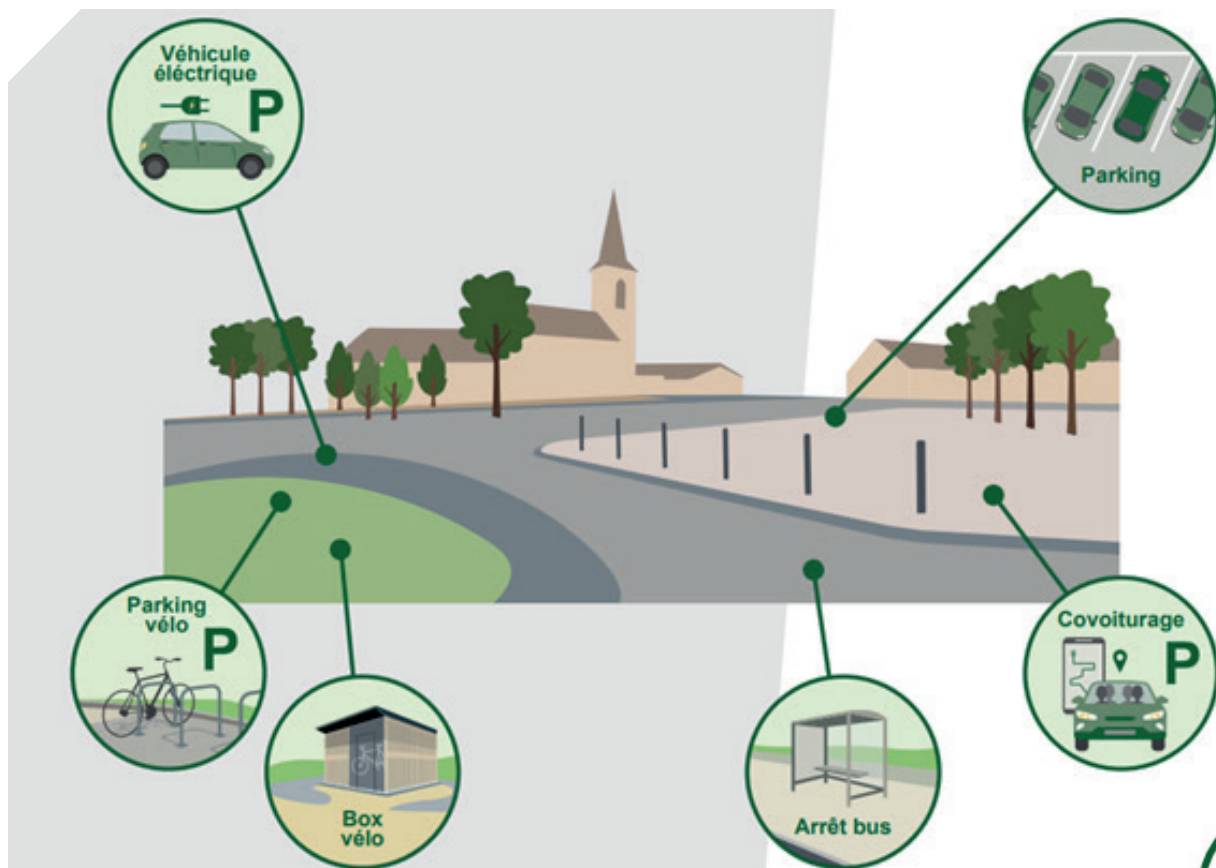


Illustration fictive d'une place de village



UNE REFLEXION SUR MA COMMUNE :

Je fais mon premier diagnostic !

Sur la base des éléments présentés précédemment, **je me pose les bonnes questions pour trouver le site idéal et la plus-value pour mes habitants :**

- Quels seront les usagers principaux du PRM ?
- Quelles activités économiques et culturelles sont présentes ?
- Quelles sont les offres de mobilité existantes ?
- Quels sont les services déjà disponibles ? Quels équipements sont manquants ?

	Déjà présent sur ma commune	Utile au PRM
Place de stationnement covoiturage		
Place de stationnement véhicule électrique		
Arrêt transport en commun		
Arrêt d'auto-stop organisé		
Stationnement vélo sécurisé		
Station de gonflage		
Information multimodale		
Mobilier sécurisant le site (signalétique, éclairage...)		

Site(s) envisagé(s) :

.....

.....

.....

Contact : Elise BRANGET - Chargée de mission Mobilités Durables inter-PETR
mobilite.meuse@gmail.com / 07 88 85 28 35
1 rue de Popey 55000 BAR-LE-DUC

